

Référence **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
2026-17 **Séance du 7 avril 2026**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
19	19	19

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 20h30, le Conseil Municipal de Saint Urbain dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Julien POUPON, Maire, en session ordinaire.

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre :
Abstention :

Présents : Julien POUPON, Stéphane TROPRES, Jeannine LE GALL Philippe DANTEC, Stéphanie GORIN, Gwenaël KERNEIS, Yvan BRISHOUAL, Delphine LONGCHAMP, Gwenhael OMNES, Anne GUILLOU, Marie STEPHAN, Anne-Laure LE HIR, Sébastien LOZAC'H, Pierre-Yves DANTEC, Marie SANQUER, Perrine LE MEHAUTE, Vincent KING, Serge POULIQUEN, Anouchka LE ROUX.

Date de la convocation
03/04/2026

Absent(s) ayant donné procuration :

Date d'affichage
08/04/2026

A été nommée secrétaire : Gwenaël KERNEIS

Objet : ÉLECTION DE LA COMMISSION DÉDIÉE AUX CONTRATS DE CONCESSION DANS LE CADRE DE LA SPL-CAPLD ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre de la signature d'un contrat de concession avec la SPL "CAPLD énergies renouvelables", il convient de constituer une commission ad hoc chargée notamment de lui attribuer les futurs contrats de concession permettant la réalisation de projets photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

L'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la commission dédiée aux contrats de concession d'une commune de moins de 3 500 habitants soit composée de :

- Le maire ou son représentant en tant que président ;
- Trois membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- Autant de membres suppléants que de membres titulaires, élus selon les mêmes modalités.

La commission de concession :

- Examine les candidatures aux contrats de concession ;
- Dresse la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- Ouvre les plis contenant les offres ;
- Émet un avis sur le choix de l'attributaire ;
- Se prononce sur tout projet d'avenant à un contrat de concession entraînant une augmentation du montant global de plus de 5 %.

La commission concession sera amenée à se prononcer dans le cadre de toute nouvelle procédure de concession décidée au cours du mandat.

Compte tenu des candidatures enregistrées, le Conseil municipal est invité à valider la composition proposée :

Président : Julien POUPON

3 membres titulaires :

- Stéphane TROPRES
- Jeannine LE GALL
- Serge POULIQUEN

3 membres suppléants :

- Philippe DANTEC
- Perrine LE MEHAUTE
- Anouchka LE ROUX

Compte tenu de la spécificité des règles de procédure en ce domaine mais également de la nature des contrats qui doivent revêtir un certain nombre de caractéristiques, à peine de requalification, il est proposé de donner un caractère permanent à cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette proposition.

Pour copie conforme :
En mairie, le 7 avril 2026
Julien POUPON
Maire

Secrétaire de séance